

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois de juin 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Claude Poulin étant absent.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 18-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 18-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 18-06-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1806027 à C1806105 et L1800027)	146 707,67 \$
- Salaires, rémunérations des élus	56 450,20 \$
- Déplacements	3 093,86 \$

TOTAL **206 251,73 \$**

Note

RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal, Monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité via le bulletin municipal le « Haut-Parleur », édition de juin 2018 et publié sur le site WEB de la municipalité.

Rés # 18-06-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 229 – ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 156

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement, portant le numéro 229, abrogeant le règlement numéro 156, portant sur le chapitre « 6 » du règlement numéro 114 (Section sur les animaux).

c.c. MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 18-06-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 230 – RELATIVEMENT AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement, portant le numéro 230, relatif aux droits sur les mutations immobilières.

c.c. Les notaires de Charlevoix-Est.

Rés # 18-06-06 RATIFIER L'ENVOI D'UN AVIS DISCIPLINAIRE

ATTENDU les événements relatés par la directrice générale concernant le salarié N° 60;

ATTENDU QUE le comportement observé est répréhensible;

EN

CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Réjean Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'avis disciplinaire expédié au salarié N° 60 le 11 mai dernier.

Rés # 18-06-07 DEMANDE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ATTENDU QUE la plupart des pannes électriques qui se sont produites dans Charlevoix, principalement entre le poste de transformation de la Ville de La Malbaie et la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, soit la ligne LAM-229, ont principalement été causées par la végétation;

ATTENDU QUE la ligne LAM-229 alimente 2717 clients et est composée d'environ 110 kilomètres de sections de ligne monophasée et d'environ 90 kilomètres de ligne triphasée, principalement en bordure de la route 138 ;

ATTENDU QUE les travaux de maîtrise de la végétation dans la région de Charlevoix pourraient être beaucoup plus fréquents;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a demandé une enveloppe budgétaire de 17 M \$ à la Régie de l'énergie pour procéder au contrôle de la végétation;

ATTENDU QUE la Régie de l'énergie du Québec, de par la « Décision D-2018-025 », a refusé d'octroyer cette enveloppe budgétaire à Hydro-Québec;

EN

CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser la présente à Mme Diane Jean de la Régie de l'énergie du Québec afin d'étudier la possibilité d'accorder à Hydro-Québec un budget supplémentaire pour procéder à la « maîtrise de la végétation » dans le secteur compris entre la Ville de La Malbaie et la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

c.c. M. Éric Fillion, président Hydro-Québec Distribution.
M. Daniel Banville, Conseiller – Relations avec le milieu chez Hydro-Québec.

Rés # 18-06-08 POLITIQUE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les pompiers ont soumis un projet de politique en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait valider ledit projet de politique par le Coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU QUE le conseil y a, par la suite, apporté quelques minimes modifications ;

ATTENDU QUE ledit conseil a ensuite soumis la version aux pompiers ;

ATTENDU QUE les pompiers ont accepté unanimement la version proposée ;

EN

CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la « Politique interne du service de sécurité incendie » présentée séance tenante au conseil municipal.

QUE le maire est autorisé ledit document.

QUE cette politique soit publiée sur le site WEB de la municipalité.

c.c. M. Carl Chamberland, chef du service de sécurité incendie.

Rés # 18-06-09 RÉSERVOIR À CARBURANT

ATTENDU QU' actuellement, aucune station-service n'offre du carburant « diesel » à Saint-Siméon ;

ATTENDU QUE quelques-uns de nos véhicules fonctionnent avec ce type d'essence, dont entre autres le camion incendie ;

EN
CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Jean-Guy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation « temporaire » d'un réservoir à carburant « diesel » au garage municipal, soit jusqu'à ce qu'une station-service soit en mesure de nous fournir ledit type de carburant.

Rés # 18-06-10 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2017-2018

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2017-2018 ", par *Excavation Pascal Lavoie*, ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2017-2018, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 483,22 \$ (taxes incluses).

Rés # 18-06-11 EMBAUCHE D'UN NOUVEL OUVRIER DE VOIRIE

Suite au concours d'emploi pour combler un poste « d'ouvrier de voirie » (Rés. 18-05-34), sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de monsieur Luc Fillion, avec une période probation d'un (1) an, selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2014-2019*.

Rés # 18-06-12 NOUVEAU PLAN D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TECQ »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égouts et des chaussées, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), déposé en mai 2018.

Rés # 18-06-13 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 31 mai 2018;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder la demande relative à la construction d'un kiosque de vente de produits de la ferme, d'implantation de cases de stationnement, de déplacement d'une enseigne et la mise en place d'un réservoir d'essence sur la propriété sise au 800 chemin de Port-au-Persil (matricule 4913 85 7020).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 18-06-14 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 31 mai 2018;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder la demande relative à la démolition d'un immeuble sur la propriété sise sur le lot « 5 728 305 ».

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 18-06-15 CONTRAT DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DES FLEURS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise « La Cave à Fleurs » pour procéder à la plantation et à l'entretien des fleurs pour 2018, pour un montant de 3 500 \$ (plus taxes), selon le document déposé le 23 mai 2018. Les paiements s'effectueront sur présentation de factures.

Rés # 18-06-16 CONTRAT D'ARROSAGE DES FLEURS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Noël Lizotte pour procéder à l'arrosage des fleurs et des parterres de la municipalité. Ledit arrosage s'effectuera trois (3) fois par semaine, pour une somme de 3 000 \$ pour la saison 2018 (14 semaines). M. Lizotte fournira son véhicule et les frais d'essence seront à sa charge. Les paiements seront effectués en deux (2) versements égaux, vers la mi-juillet et la mi-octobre.

**Rés # 18-06-17 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT N° 231 – RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE EN ZONE AGRICOLE**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 231, relatif à la construction résidentielle en zone agricole.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 18-06-18 VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE INCENDIE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de l'ancienne « caserne incendie » à M. Claude Tremblay, pour la somme de 50 000 \$.

La municipalité ne s'engage à fournir aucun titre de propriété. L'acheteur s'engageant à acheter l'immeuble dans l'état où il se trouve et sans aucune garantie.

Que monsieur le maire Sylvain Tremblay, ou le maire-adjoint, M. Claude Poulin et la directrice générale, Mme Sylvie Foster, ou le directeur général adjoint, M. Gérald Bouchard, sont autorisés à signer l'acte de vente dudit immeuble au nom de la Municipalité de Saint-Siméon.

Que tous les frais reliés au transfert de ladite propriété sont à la charge de l'acheteur.

Note UTILISATION DU PHARE

Monsieur le maire fait part au conseil que Mme Mélissa Arseneault abandonne son projet "Les Trésors du Phare" prévu dans le bâtiment communément appelé « le phare », situé à *Place Festival*. Une analyse auprès des candidatures reçues pour l'utilisation du susdit bâtiment sera faite incessamment.

Rés # 18-06-19 APPEL D'OFFRES POUR ÉTUDE STRATÉGIQUE EN TOURISME

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix à des firmes spécialisées pour la réalisation d'un « plan stratégique en tourisme ».

Rés # 18-06-20 AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ

ATTENDU QUE « H.J.M. Alimentation » a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Saint-Siméon dans le cadre du programme d'aide financière à une entreprise du secteur privé (règlement N° 216) pour son projet de « mise en valeur de la façade d'un marché d'alimentation » ;

ATTENDU QUE le projet se chiffre à 35 985 \$;

ATTENDU QUE la demande cadre avec la section VI du règlement N° 216, accordant une aide financière pour la restauration et la mise en valeur d'un bâtiment, ainsi que d'une enseigne ;

POUR

CES MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à « H.J.M. Alimentation » pour son projet de « mise en valeur de la façade du d'un marché d'alimentation » pour 2018. Le montant sera versé selon le règlement en vigueur, soit 50% au début des travaux et l'autre 50%, lors de la production de la reddition de comptes.

Rés # 18-06-21 AVIS JURIDIQUE DANS LE DOSSIER # 4996-95-6931 (LOT 5 729 348)

ATTENDU QUE le propriétaire connu sous le matricule « 4996-95-6931 » prétend être détenteur des terres jusqu'à la limite des « basses eaux » ;

ATTENDU QUE ledit propriétaire empêche les gens de circuler sur cette bande de terre lorsque les eaux se retirent ;

ATTENDU QUE le fait d'empêcher les gens de circuler sur cette partie du littoral nuit considérablement au tourisme dans ce secteur de la municipalité ;

EN

CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Dany Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater nos procureurs, soit la firme *Morency, Société d'avocats*, aux fins de déterminer si le propriétaire en référence du matricule « 4996-95-6931 » détient des titres de propriété jusqu'à la limite des « basses eaux ».

Rés # 18-06-22 RENOUELEMENT DES LICENCES D'EXPLOITATION DES APPAREILS D'AMUSEMENT "TABLES DE BILLARD ET DE BABY-FOOT"

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec (RACJ) pour renouveler nos licences pour exploiter la " table de billard " et celle de " baby-foot ", situées à l'arcade du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Rés # 18-06-23 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

Rés # 18-06-24 CONTRAT DE GESTION DU CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser messieurs le maire Sylvain Tremblay et le conseiller Dany Tremblay à signer le « contrat de gestion du centre des loisirs de Baie-des-Rochers » avec la Corporation de développement et de divertissement (CDD) de Baie-des-Rochers.

Rés # 18-06-25 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME "EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018"

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Mathys Belley-Savard dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2018", avec une période probation de trois (3) semaines.

Rés # 18-06-26 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU PRÉPOSÉ AU CAMPING MUNICIPAL

Suite au concours d'emploi pour combler un poste « *préposé à l'accueil et gardien au camping municipal* » (Rés. 18-05-33), sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de madame Caroline Savard, selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2014-2019*.

Rés # 18-06-27 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher les monitrices suivantes pour le « Camp de Jour 2018 », soit: Julie-Pier Lavoie, Marie-Nathalie Lavoie, Marie-Michèle Desbiens et Kathy Girard.

Rés # 18-06-28 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PROJETS STRUCTURANTS »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC de Charlevoix-Est au montant de 11 800 \$ pour le projet de clôture au terrain de balle-molle de Saint-Siméon, dans le cadre du Programme Projets structurants.

Une subvention en provenance du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au montant de 15 618 \$ nous a été confirmée, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à payer le solde des coûts non subventionnés, le coût du projet total se chiffrant à 42 000 \$.

M. le maire, Sylvain Tremblay, ou M. Claude Poulin, maire suppléant, et/ou Mme Sylvie Foster, directrice générale ou M. Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 18-06-29 RATIFIER L'ACHAT D'UNE CLÔTURE POUR LE TERRAIN DE BALLE-MOLLE

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat du matériel nécessaire pour l'installation d'une nouvelle clôture au terrain de balle-molle, soit de la part des entreprises "Matériaux et Quincaillerie R.J.M. inc." et de "Henri Jean & Fils inc." ;

ATTENDU QUE l'entreprise "Henri Jean & Fils inc." a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du matériel nécessaire pour l'installation d'une nouvelle clôture au terrain de balle-molle, auprès de l'entreprise "Henri Jean & Fils inc.", selon la proposition déposée le 25 mai 2018, au prix de 4 595,75 \$ (plus taxes), transport inclus.

Rés # 18-06-30 RATIFIER L'ACHAT DE PROTECTEURS POUR LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat de protecteurs pour la nouvelle clôture du terrain de balle-molle, soit de la part des entreprises "Distribution Sports Loisirs" et de "Le Groupe Sports-Inter Plus" ;

ATTENDU QUE l'entreprise " Distribution Sports Loisirs " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES

MOTIFS

sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de protecteurs pour la nouvelle clôture du terrain de balle-molle, auprès de l'entreprise " Distribution Sports Loisirs ", selon la proposition déposée le 29 mai 2018, au prix de 1 698,30 \$ (plus taxes).

Rés # 18-06-31 APPEL D'OFFRES POUR L'INSTALLATION DE LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour procéder à l'installation de la nouvelle clôture du terrain de balle-molle.

Rés # 18-06-32 PARTENARIAT DU CAMPING MUNICIPAL AVEC « LES PALISSADES »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure un partenariat entre le « camping municipal » et « Les Palissades », aux fins que les usagers du camping puissent avoir accès gratuitement aux sentiers. Ledit partenariat est conclu moyennant le versement d'une somme de 1 500 \$ par la municipalité.

Rés # 18-06-33 ÉVÈNEMENT « BIENVENUE QUÉBEC »

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Monik Giguère à participer à l'évènement « Bienvenue Québec », qui se déroulera à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, du 22 au 24 octobre 2018, et ce, conditionnellement à ce qu'elle soumette un plan de travail à monsieur le Maire au préalable.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

CORRESPONDANCE :

- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Certificat de conformité de notre règlement d'urbanisme numéro 223.
- **LES PALISSADES**
Journée « sentiers ouverts » pour les citoyens de Saint-Siméon et de Charlevoix.
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - M. Dominique Tremblay (manœuvre)
 - M. Simon Tremblay (manœuvre)
 - M. Alexis Héroux-Arseneau (manoeuvre)
 - M. Patrice Lapointe (pompier).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 52 et prend fin à 19 h 55.

Rés # 18-06-34 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 55.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale